



République Française
Département du Pas de Calais

Arrondissement de Béthune

COMMUNE DE BRUAY-LA-BUISSIERE

- :- :-

DELEGATION GENERALE DU MAIRE

- :- :-

OBJET

**Restauration du clos et couvert, confortation structurelle et mise en lumière
et chauffage de l'église Saint-Martin**

- :- :-

DECISION DU MAIRE N° 2025-495

- :- :-

Le Maire de la Commune de Bruay-La-Buissière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-06 en date du 5 juillet 2020, visée en sous-préfecture de Béthune le 10 juillet 2020, consentant à Monsieur Ludovic PAJOT, Maire de la Commune de Bruay-La-Buissière, pour la durée totale de son mandat, une délégation générale pour effectuer, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales, divers actes d'administration, et notamment l'alinéa 4 de la délibération.

Considérant la procédure adaptée engagée par la Ville de Bruay-La-Buissière pour la Restauration du clos et couvert, confortation structurelle et mise en lumière et chauffage de l'église Saint-Martin,

Considérant qu'à l'issue de cette consultation et après analyse des offres et négociation, les sociétés suivantes proposent les offres les plus économiquement avantageuses :

Lot 01 : Maçonnerie Pierre de Taille : Entreprise CHEVALIER Nord 8 Rue des Champs Z.I. du Fond Squin 62500 Saint-Martin-Lez-Tatinghem pour un montant de 1 800 000,00 € HT, PSE : 277 139,65€ HT, soit un total de 2 077 139,65 € HT.

Lot 02 : Charpente / Traitement : Battaïs Charpente 80, rue de la Canteraine BP 10162 59482 Haubourdin cedex pour un montant de 345 356,32 € HT.

Lot N°3 Couverture: SAS BERNARD BATTAIL ET FILS 25, Rue, du Bois 59481 Haubourdin CEDEX pour un montant de 287 036,03 € HT.

Lot N°4 Vitraux : SARL ATELIERS P.BROUARD 202, rue Roger Salengro 59790 Ronchin pour un montant de 124 858,40 € HT.

Lot N°6 Chauffage: SAS Bernard Lefebvre 260, rue Simon Vollant 59130 Lambersart pour un montant de 295 531,20 € HT.

Lot N°8 Campanaire : PASCHAL ART CAMPANAIRE 5 rue Jean-Marie Bourguignon ZAL Les Garennes 62930 Wimereux pour un montant de 88 051,06 € HT.

Considérant que le lot 5 Plâtrerie a fait l'objet d'une offre irrecevable économiquement, et le lot 7 Electricité a été infructueux pour absence d'offres, ces lots seront relancés sous la forme d'une Procédure Adaptée.

D E C I D E :

Article 1 : d'attribuer les marchés aux entreprises :

Lot 01 : Maçonnerie Pierre de Taille : Entreprise CHEVALIER Nord 8 Rue des Champs Z.I. du Fond Squin 62500 Saint-Martin-Lez-Tatinghem pour un montant de 1 800 000,00 € HT, PSE : 277 139,65€ HT, soit un total de 2 077 139,65 € HT.

Lot 02 : Charpente / Traitement : Battaïs Charpente 80, rue de la Canteraine BP 10162 59482 Haubourdin cedex pour un montant de 345 356,32 € HT.

Lot N°3 Couverture: SAS BERNARD BATTais ET FILS 25, Rue, du Bois 59481 Haubourdin CEDEX pour un montant de 287 036,03 € HT.

Lot N°4 Vitraux : SARL ATELIERS P.BROUARD 202, rue Roger Salengro 59790 Ronchin pour un montant de 124 858,40 € HT.

Lot N°6 Chauffage: SAS Bernard Lefebvre 260, rue Simon Vollant 59130 Lambersart pour un montant de 295 531,20 € HT.

Lot N°8 Campanaire : PASCHAL ART CAMPANAIRE 5 rue Jean-Marie Bourguignon ZAL Les Garennes 62930 Wimereux pour un montant de 88 051,06 € HT.

Article 2 : La présente décision du Maire peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire, CS 62039, 59014, LILLE Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Elle peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente décision. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Publiée conformément à l'article L.2122-29 du Code général des collectivités territoriales,

Certifiée conforme,

Ludovic PAJOT
Maire de BRUAY-LA-BUSSIÈRE
15 déc. 2025

